





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-167**

Séance publique du

9 juin 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1238242-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - FESTIVAL MUSIQUE DANS LA RUE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2023 DU FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Françoise COURANJOU.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie &
Optimisation
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - FESTIVAL MUSIQUE DANS LA RUE -
DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA
PROGRAMMATION 2023 DU FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
(FNADT)- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la programmation 2023 du Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT), la Ville d'Aix-en-Provence sollicite le soutien financier de l'Etat auprès de ses services déconcentrés de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, pour la manifestation Musique dans la Rue proposée par le Conservatoire Darius Milhaud.

Ce fonds a vocation à soutenir, en investissement comme en fonctionnement, les actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement et de cohésion des territoires.

La fin de l'été aixois est indissociable de Musique dans la Rue. Depuis 50 ans, ce rendez-vous, ouvert à tous, autour de toutes les musiques, anime le centre-ville historique d'Aix-en-Provence. Lors de ce Festival sur une semaine, plus de 20 000 spectateurs sont touchés chaque année, lors d'une centaine de concerts diffusés sur différents lieux.

Chaque jour, une vingtaine de propositions musicales de trente minutes sont offertes au public entre 18h00 et 21h30, sur des scènes ou en déambulation. Récitals, musique de chambre, extraits d'opéras, jazz, musiques du monde, rendez-vous participatifs... La formule choisie de programmes courts est particulièrement adaptée et appréciée à « tout âge » et en famille.

Le Festival se définit par :

- Son caractère festif et populaire, sa gratuité, son souci d'ouverture aux publics les plus divers ;
- Son déploiement dans l'espace public ;
- Une forte exigence artistique, son souci d'accueillir de jeunes talents et des artistes de la région.

La programmation du Festival met en valeur des enseignants du Conservatoire et des professionnels du territoire, ainsi que des élèves du Conservatoire et de l'Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique (IESM) qui sont en voie de professionnalisation.

Tous les artistes proposent un programme fait sur mesure pour Musique dans la Rue, avec un répertoire adapté au lieu, au format d'une durée de 30 minutes.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 140 000 € HT.

De ce fait, la Ville demande un soutien de l'Etat à hauteur de 80% du coût total du projet, à savoir 112 000 €.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la demande de la subvention pour les propositions artistiques initiées par le Conservatoire Darius Milhaud dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef du service comptable du service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2023-167 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - FESTIVAL MUSIQUE DANS LA RUE -
DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA
PROGRAMMATION 2023 DU FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
(FNADT)-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

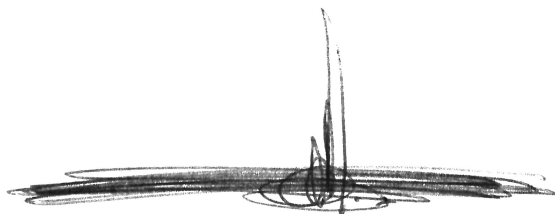
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine Janer



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»